

**Excellence** Dr Mokgweetsi E.K. Masisi, Président de la République du Botswana,

**Honorable** Commissaire Solomon Ayele Dersso, Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine),

**Honorables** membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je vous salue chaleureusement !

Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Moussa Faki Mahamat, je vais prononcer la déclaration suivante :

**(je cite)**

**« Chers collègues africains :**

Je commencerai par vous souhaiter à tous une « **heureuse Journée africaine des droits de l'homme pour 2020** »

Sous les auspices de cette Journée africaine des droits de l'homme (AHRD), j'ai le plaisir de transmettre à tous les Africains et amis de notre continent l'espoir et l'engagement renouvelés dans la promotion et la protection des droits de l'homme inscrits dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

Cette année, la Journée africaine des droits de l'homme est commémorée dans des circonstances difficiles. Comme j'ai eu à le dire dans mes propos lors de la séance d'ouverture de la 37<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil Exécutif de l'UA il y a quelques jours, il s'agit d'un contexte sans précédent, caractérisé par la persistance du COVID-19 mais aussi par l'émergence de nouveaux problèmes et défis, de

nouveaux risques et de nouvelles opportunités pour notre continent'. Il est donc approprié que la commémoration de la Journée africaine des droits de l'homme aujourd'hui porte son focus thématique sur « Les droits de l'homme et des peuples et la pandémie de COVID-19 : protéger les droits pour mieux reconstruire ».

La pandémie de COVID-19 est plus qu'une urgence sanitaire. Ses conséquences sociales, économiques, humanitaires et sécuritaires sont aussi lourdes, voire plus lourdes encore, que ses conséquences pour la santé.

Du point de vue de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la pandémie a également des conséquences directes sur les droits de l'homme. La 66<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a délibéré en profondeur sur la nature et la portée de ces questions liées aux droits de l'homme.

Outre le fait qu'elle ait donné lieu à l'imposition de restrictions de droits fondamentaux, les questions soulevées par la pandémie ont également exacerbé les problèmes liés aux droits de l'homme déjà qui existaient déjà et en ont aussi fait émerger de nouveaux. À titre d'exemple, la COVID-19 a attiré notre attention sur les immenses écarts généralisés dans nos sociétés dans l'accès à des droits fondamentaux comme les soins de santé, l'eau et l'assainissement.

Ce faisant, la pandémie a mis en lumière que l'application des droits économiques et sociaux n'est pas une nécessité eu égard aux droits de l'homme mais aussi un impératif pour la sécurité et le bien-être de tous les membres de la société. Cela signifie que la pandémie nous offre également la possibilité de combler les lacunes existantes. En effet, le COVID-19 a, plus qu'à n'importe quel autre moment, souligné à la fois la

nécessité et l'urgence de combler les lacunes omniprésentes dans l'assurance de droits socioéconomiques à nos peuples.

Pour l'Union africaine, la pandémie de COVID-19 a également démontré la valeur de notre Union constituant pour tous nos États membres la plateforme commune d'action collective face à un ennemi commun. En tant qu'urgence nécessitant d'immenses ressources financières et médicales, la pandémie nécessite que l'action de chaque État membre soit solidement étayée par une solide action collective. À cet égard, le rôle de notre Union, à travers le Président de l'Union et le Bureau de la Conférence de l'UA, la Commission de l'Union africaine, le Centre africain de contrôle des maladies de l'Afrique (Africa CDC) a été déterminant. Nous avons mis en place une stratégie continentale de riposte à la COVID-19, le Fonds de réponse au COVID-19, et la plateforme continentale commune d'achat de fournitures médicales. Nous avons également fait campagne et nous sommes mobilisés, notamment par l'intermédiaire d'envoyés spéciaux, pour assurer un soutien en termes de logistique et de ressources afin de renforcer la capacité des États membres à répondre efficacement. Différentes activités d'appui, telles que la formation du personnel médical et le déploiement d'experts, ont également été mises en œuvre.

En apportant son soutien aux actions de ses États membres au niveau national, notre Union a ainsi contribué matériellement à l'atténuation ou à la limitation de l'ampleur des impacts négatifs de la pandémie, notamment sur les droits de l'homme et des peuples. Les actions audacieuses au niveau national et les efforts collectifs de notre Union ont eu pour effet que l'Afrique a fait preuve de résilience en évitant ainsi les pires manifestations de la pandémie.

Il est évident que, tout en nous efforçant de nous atteler aux impacts de la COVID-19, nous sommes pleinement conscients des différents autres problèmes et besoins de notre continent. Alors que nous nous

commémorons la Journée africaine des droits de l'homme en portant un accent particulier sur les questions pressantes mises en évidence à juste titre dans le thème du jour, nous rappelons également le thème de l'Union africaine de cette année « ***Faire taire les armes : une voie durable vers le développement de l'Afrique*** ».

Pour en revenir à la COVID-19, une immense marge d'amélioration est offerte. Cela est particulièrement le cas pour le respect et la protection des droits de l'homme. Les actions menées face à la pandémie ne doivent pas conduire à une privation arbitraire de vies ou de libertés. Les ressources consacrées à la lutte contre la pandémie ne doivent pas être mal utilisées ou détournées.

De même, si nous avons obtenu des résultats significatifs par les actions menées aux niveaux national et continental, nous y sommes parvenus dans des conditions socioéconomiques et structurelles plutôt très difficiles. Nous aurions pu obtenir des résultats incroyables n'eussent-été ces conditions.

Il est donc devenu évident que nous devons mettre un terme aux fragilités et aux faiblesses de nos sociétés. Cela signifie que notre stratégie de reconstruire mieux dans le cadre de la l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 devrait être centré sur l'investissement dans l'accès universel aux soins de santé, à l'eau, à l'assainissement, à une protection sociale, à l'emploi en ciblant spécifiquement ceux qui n'y ont pas accès afin de ne laisser personne de côté.

Aujourd'hui, la commémoration de la Journée africaine des droits de l'homme nous donne par conséquent l'occasion unique de faire un inventaire des problèmes liés aux droits de l'homme qui émergent dans le contexte de la COVID-19 et de réfléchir à la manière dont nous pouvons traduire les normes relatives aux droits de l'homme de la Charte africaine et d'autres instruments de l'UA en mécanismes,

politiques et stratégies pour mieux reconstruire. Je suis convaincu que l'allocution liminaire nous donnera des pistes qui nous aideront à instaurer une Afrique plus résiliente et mieux placées pour surmonter les impacts multidimensionnels de la COVID-19 et résister à la prochaine situation d'urgence.

En souhaitant à tous les Africains et amis de l'Afrique une heureuse Journée africaine des droits de l'homme 2020, j'ai le grand plaisir de lancer la commémoration de cette année et de souhaiter chaleureusement la bienvenue à S.E. Dr Mokgweetsi E.K. Masisi, Président de la République du Botswana qui va prononcer l'allocution liminaire. “

(Fin de citation)

Je vous remercie de votre attention.